



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le premier mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19
Pouvoirs : 7
Absents : 3

Date de la convocation : 22 février 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
DESIRE Thierry représenté par Y MUSCAT
DESIRE Valérie représentée par Y MUSCAT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

ABSENTS : CHAPUT Clément, GOLA Odile, BEUNEL Philippe.

Secrétaire de séance : Kevin VERDUZIER

DELIBÉRATION N°48

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : TRAVAUX DE RÉNOVATION D'UNE PARTIE DES TOITURES DE L'ÉCOLE MATERNELLE ANNE FRANK – DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Dans le cadre du décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, la commune de Naintré a fait le choix de s'engager dans un **programme ambitieux de réhabilitation énergétique de ses bâtiments sur plusieurs années.**

L'école particulièrement impactée par ce projet est l'école Anne Frank sur laquelle seront effectués sur plusieurs exercices budgétaires : la rénovation d'une partie des toitures avec isolation des combles perdus, le remplacement des chaufferies par un système de chauffage intégrant des énergies renouvelables, et l'amélioration des performances énergétiques générales du bâti.

Compte tenu des fuites constatées, **le projet de l'année 2022 consiste à rénover les couvertures de l'aile sud-ouest du bâtiment en réalisant l'isolation des combles perdus et à rénover les deux couloirs couverts** en polycarbonate en remplaçant ce système de couverture par des panneaux isolés revêtus de tuiles.

Au regard du code de l'urbanisme, ces travaux nécessitent la dépose d'une déclaration préalable de travaux.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M le Maire à signer la déclaration préalable et à la déposer en Mairie.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-21,
VU le Code de l'urbanisme et notamment son article R 421-17,

Considérant le projet ci-dessus présenté,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le projet de réhabilitation des toitures de l'aile sud-ouest et des deux couloirs en polycarbonate de l'école maternelle Anne Frank,
- **autorise** M le Maire de Naintré à signer et à déposer la demande de déclaration préalable pour les travaux sus indiqués et tout acte s'y rapportant,
- **autorise** M le Maire de Naintré à signer tout document en rapport avec cette opération.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

